

Grille des spécifications

Zone : H1-1

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•		•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		15	
Latérale minimum (m)		5	5		15	
Arrière minimum (m)		5	5		15	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n°864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			40 000	
Largeur minimale du terrain (m)		40			150	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			40 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			150	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			150	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-2

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(1) Camping (7491)

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5	•				
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1				•	
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•		•		•
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5		5		15
Latérale minimum (m)		5		5		15
Arrière minimum (m)		5		5		15
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				7
Hauteur maximum moyenne (m)		12				12
Nombre maximum d'étages		2		1		2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				0,1
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				40 000
Largeur minimale du terrain (m)		40				150
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				40 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				150
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				150
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						14.1.3

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-3

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	15		
Latérale minimum (m)		5	5	15		
Arrière minimum (m)		5	5	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		40		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-4

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Adoption	No règlement	Entrée/vigueur
2008-04-07	863-01-06	2008-04-16

Grille des spécifications

Zone : H1-5

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-6

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-7

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-8

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•		•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		15	
Latérale minimum (m)		5	5		15	
Arrière minimum (m)		5	5		15	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			40 000	
Largeur minimale du terrain (m)		40			150	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			40 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			150	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			150	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-9

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-10

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

En bordure d'une nouvelle rue, la superficie minimale d'un lot sera de 40 000 mètres carrés et la largeur minimale sera de 50 mètres. Dans le cas d'un projet intégré, la densité d'occupation sera de 0.25 log/ha.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2018-08-06	863-01-30	2018-08-29

Grille des spécifications

Zone : H1-11

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-12

Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-13

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•	•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)	5		15	15		
Latérale minimum (m)	5		15	15		
Arrière minimum (m)	5		15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)	7		7	7		
Profondeur min. du bâtiment (m)	7		7	7		
Hauteur maximum moyenne (m)	12		12	12		
Nombre maximum d'étages	2		2	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)	0,3		0,1	0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)	3 000		40 000	10 000		
Largeur minimale du terrain (m)	40		150	50		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)	4 000		40 000	15 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	50		150	50		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	60		150	60		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)	•					
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3	14.1.3 (1)		

NOTES :

(1) Terrain adjacent à une rue existante et carrossable.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2008-09-02	863-01-09	2008-09-17
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-14

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 586-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

En bordure d'une nouvelle rue, la superficie minimale d'un lot sera de 40 000 mètres carrés et la largeur minimale sera de 50 mètres. Dans le cas d'un projet intégré, la densité d'occupation sera de 0.25 log/ha.

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-30	2018-08-06	2018-08-29

Grille des spécifications

Zone : H1-15

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2008-09-02	863-01-09	2008-09-17
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-16

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-17

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2		■			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	15	5		
Latérale minimum (m)		5	15	5		
Arrière minimum (m)		5	15	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,1			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	40 000			
Largeur minimale du terrain (m)		40	150			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	40 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	150			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	150			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.2.1			

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-06-01	863-01-19	2019-06-17

Grille des spécifications

Zone : H1-18

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5	■				
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1				■	
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		15	
Latérale minimum (m)		5	5		15	
Arrière minimum (m)		5	5		15	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			40 000	
Largeur minimale du terrain (m)		40			150	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			40 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			150	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			150	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		14.1.3 14.2.3			14.1.3	

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2017-10-02	863-01-28	2017-10-18

Grille des spécifications

Zone : H1-19

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 1 du plan de zonage.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : H1-20

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 2 du plan de zonage.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	M	M			
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		M			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		M				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)			M			
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	12			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	6 000			
Largeur minimale du terrain (m)		40	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	9 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			M			
Projet intégré (selon l'usage)			M			
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : H3-21

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 1 du plan de zonage.

- (1) Les terrains doivent être desservis par un réseau d'aqueduc.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE							
H. Habitation							
• Unifamiliale	h1	•	•	•	•		
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					•	•
• Multifamiliale	h3						
• Collective	h4						
• Maison mobile	h5						
C. Commerce							
• D'utilité	c1						
• Général léger	c2						
• Général intensif	c3						
• Récréatif extensif	c4						
• Récréatif intensif	c5						
• Service intensif relié à l'automobile	c6						
P. Communautaire							
• Institutionnel et administratif	p1						
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2						
• Camp de groupe	p3						
• Conservation	p4						
• Service public imposant	p5						
I. Industrie							
• Légère	i1						
• Moyenne	i2						
• Extractive	i3						
• Intensive	i4						
R. Rural							
• Léger	r1						
• Intensif	r2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES							
Structure du bâtiment							
Isolée		•	•			•	•
Jumelée				•	•		
En rangée (maximum de 4 unités)				•	•		
Marge minimum							
Avant minimum (m)		5	5	0/5	0/5	5	5
Latérale minimum (m)		5	5	0/5	0/5	5	5
Arrière minimum (m)		5	5	0/5	0/5	5	5
Autres caractéristiques ou normes							
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7	5	5	10	10
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7	7	7	7	7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12	12	12	12	12
Nombre maximum d'étages		2	2	2	2	2	2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)							
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	1 500	3 000	1 500	4 000	3 000
Largeur minimale du terrain (m)		40	25			50	40
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	2 250	4 000	2 250	5 000	4 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	30	50	30	60	50
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)				•	•	•	•
Projet intégré (selon l'usage)							
Usage mixte (selon l'usage)							
Autres (articles)			(1)		(1)		(1)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : H3-21

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(SUITE)

- (1) Les terrains doivent être desservis par un réseau d'aqueduc.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3	•	•			
• Collective	h4			•	•	
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2				•	
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					•
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	•
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	3	5	3	5
Latérale minimum (m)		5	3	5	3	5
Arrière minimum (m)		5	3	5	3	5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		12	12	7	7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7	7	7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12	12	12	
Nombre maximum d'étages		2	2	2	2	1
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3	0,3	0,4	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		5 000	4 000	3 000	1 500	
Largeur minimale du terrain (m)		50	50	40	25	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		6 000	5 000	4 000	2 250	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	30	50	30	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60	60	60	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)		•	•	•	•	
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			(1)		(1)	

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : C1-22

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	●				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1		●			
• Général léger	c2		●			
• Général intensif	c3		●			
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6				●	
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		●			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			●		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					●
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis			(1)		(2)	(3)
Usages spécifiquement exclus		(4)				
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		●	●	●	●	●
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5	5	5
Latérale minimum (m)		5	5	5	5	5
Arrière minimum (m)		5	5	5	5	5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7		7	7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7		7	7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12		12	12
Nombre maximum d'étages		2	2	1	2	2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3		0,3	0,3
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000	3 000		3000	3000
Largeur minimale du terrain (m)		40	40		40	40
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000	4 000		4 000	4 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50		50	50
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60		60	60
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			●			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

Voir agrandissement 5 du plan de zonage.

- Dans la classe d'usages « Commerce général intensif c3, seuls les usages suivants sont autorisés :
 - Vente au détail d'antiquités (593)
 - Vente au détail d'animaux de maison (5965)
 - CLSC (6532)
 - Garderie pour enfants (6541)
 - Golf miniature (7362)
 - Salle de quilles (7417)
 - Centre récréatif (7424)
 - Centre sportif (7425)
 - Piscine intérieure (7432)
 - Entreposage en général (6376)
 - Centre de jardin avec entreposage extérieur (5361).
- Service de réparation et de vérification d'automobiles (sans vente d'essence) (6411,14)
- Industrie du meuble et des articles d'ameublement. L'usage ne peut occuper une superficie de p(4)lancher supérieure à 150 m².
- Dans la classe d'usage « Commerce général léger », les usages suivants :
 - Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques ou assimilables);
 - Établissement où l'activité principale est la danse.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2009-05-04	863-01-11	
2009-09-30	863-01-14	
2015-03-02	863-01-18	
2018-05-07	863-01-29	

Grille des spécifications

Zone : C1-22

Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4	●				
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis	(1)					
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		●				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

SUITE

(1) Hôtel, motel, auberge, chalet.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2018-05-07	863-01-29	
2018-08-06	863-01-30	

Grille des spécifications

Zone : C2-23

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4		■			
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1			■		
• Général léger	c2			■		
• Général intensif	c3			■		
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6			■		
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1			■		
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2				■	
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					■
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■	■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)	5	5	5	5		
Latérale minimum (m)	5	5	5	5		
Arrière minimum (m)	5	5	5	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)	7	7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)	7	7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)	12	12	12			
Nombre maximum d'étages	2	2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)	0,3	0,3	0,3			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)	3 000	3 000	3 000			
Largeur minimale du terrain (m)	40	40	40			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	4 000	4 000	4 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	50	50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	60	60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)		■	■			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			(1)			

NOTES :

Voir agrandissement 3 du plan de zonage

(1) L'installation d'enseignes dans l'emprise du chemin des Hauteurs est autorisée aux conditions suivantes :

- Une seule enseigne sur poteau;
- L'implantation de toute enseigne doit être localisée à une distance maximale de 5 mètres de l'entrée charretière desservant la propriété adjacente à la voie de circulation;

(2) Entreprise d'excavation (6646).

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04

Grille des spécifications

Zone : C2-24

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE							
H. Habitation							
• Unifamiliale	h1	■	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2						
• Multifamiliale	h3						
• Collective	h4			■	■		
• Maison mobile	h5						
C. Commerce							
• D'utilité	c1					■	■
• Général léger	c2					■	■
• Général intensif	c3					■	■
• Récréatif extensif	c4						
• Récréatif intensif	c5						
• Service intensif relié à l'automobile	c6						
P. Communautaire							
• Institutionnel et administratif	p1						
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2						
• Camp de groupe	p3						
• Conservation	p4						
• Service public imposant	p5						
I. Industrie							
• Légère	i1						
• Moyenne	i2						
• Extractive	i3						
• Intensive	i4						
R. Rural							
• Léger	r1						
• Intensif	r2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
						(2)(5)	(2)(5)
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES							
Structure du bâtiment							
Isolée		■	■	■	■	■	■
Jumelée							
En rangée (maximum de 4 unités)							
Marge minimum							
Avant minimum (m)		5	3	5	3	5	3
Latérale minimum (m)		5	3	5	3	5	3
Arrière minimum (m)		5	3	5	3	5	3
Autres caractéristiques ou normes							
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7	7	7	7	7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7	7	7	7	7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12	12	12	12	12
Nombre maximum d'étages		2	2	2	2	2	2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 586-01)							
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000	1 500	3 000	1 500	3 000	1 500
Largeur minimale du terrain (m)		40	25	40	25	40	25
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000	2 250	4 000	2 250	4 000	2 250
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	30	50	30	50	30
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60	60	60	60	60
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)				■	■	■	■
Projet intégré (selon l'usage)							
Usage mixte (selon l'usage)						■	■
Autres (articles)		(1)		(1)	(3) (4)	(1) (3)	(4)

NOTES :

Voir agrandissement 1 du plan de zonage.

(1) Les terrains doivent être desservis par un réseau d'aqueduc.

(2) Centre commercial.

(3) L'installation d'enseignes dans l'emprise du chemin des Hauteurs est autorisée aux conditions suivantes :

- Une seule enseigne sur poteau;
- Doit être localisée à 5 mètres maximum de l'entrée charretière desservant la propriété adjacente à la voie de circulation;
- Doit se conformer à l'article 16.4 (PIIA)

(4) Malgré l'alinéa a) de l'article 6.3.1 un logement en dessous d'un établissement commercial est autorisé aux conditions suivantes :

- Un seul logement est autorisé.
- Un logement ne peut être situé dans une cave.
- La hauteur minimum est de deux mètres trente (2,30 m).

(5) Vente au détail d'automobile (551);
Vente au détail de pneus (552);
Vente au détail de combustible (598);
Entreposage en vrac extérieur (6372);

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-15	2014-03-03	2014-03-26

Grille des spécifications

Zone : C2-24

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

SUITE

- (1) Les terrains doivent être desservis par un réseau d'aqueduc
- (3) Infrastructures publiques à impact modéré.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1	•	•		•	
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2				•	
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					•
• Service public imposant	p5			•		
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis				(3)		
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	3		3	
Latérale minimum (m)		5	3		3	
Arrière minimum (m)		5	3		3	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2		1	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,4			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	1 500			
Largeur minimale du terrain (m)		40	25			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	2 250			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	30			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)		•	•			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			(1)			

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : C3-25

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 1 du plan de zonage.

(1) Port de plaisance (marina) (744).

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	●				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1		●			
• Général léger	c2		●			
• Général intensif	c3		●			
• Récréatif extensif	c4		●			
• Récréatif intensif	c5		●			
• Service intensif relié à l'automobile	c6		●			
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		●			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			●		
• Service public imposant	p5				●	
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus			(1)			
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		●	●	●	●	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		5
Latérale minimum (m)		5	5	5		5
Arrière minimum (m)		5	5	5		5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			12
Nombre maximum d'étages		2	2	1		2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3			0,3
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	3 000			3 000
Largeur minimale du terrain (m)		40	40			40
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	4 000			4 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			50
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			60
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			●			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.3.5			

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : C4-26

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

- (1) Hôtel, motel, auberge, chalet (5899). Les chambres d'hébergement sont autorisées comme usage mixte.
- (2) Restaurant (5811).
- (3) Hôtel, motel, auberge, chalet (5899). Bâtiment comportant un minimum de 8 unités d'hébergement. Tous les chalets offerts doivent se localiser sur le terrain où l'on retrouve un établissement hôtelier comportant au moins 8 chambres.
- (4) Port de plaisance (marina) (744).

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•	•			
• Bifamiliale et trifamiliale	h2			•		
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1				•	
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4				•	
• Récréatif intensif	c5					•
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis				(2)		(3)
Usages spécifiquement exclus						(4)
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•			•	•
Jumelée			•	•		
En rangée (maximum de 4 unités)			•	•		
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5	5	5
Latérale minimum (m)		5	0/5	0/5	5	5
Arrière minimum (m)		5	5	5	5	5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7	7	7	7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7	7	7	7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12	12	12	12
Nombre maximum d'étages		2	2	2	2	2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Largeur minimale du terrain (m)		40			40	40
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50	50	50	50
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60	60	60	60
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)		•	•	•	•	•
Projet intégré (selon l'usage)			•	•	•	•
Usage mixte (selon l'usage)				(1)	(1)	
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : C4-26

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

SUITE

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)						
Profondeur min. du bâtiment (m)						
Hauteur maximum moyenne (m)						
Nombre maximum d'étages		1				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)						
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)						
Largeur minimale du terrain (m)						
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)						
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)						
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : C4-27

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4		■			
• Récréatif intensif	c5		■			
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1			■		
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4				■	
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus			(1)			
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		
Latérale minimum (m)		5	5	5		
Arrière minimum (m)		5	5	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000	3 000			
Largeur minimale du terrain (m)		40	40			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000	4 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			■			
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

Voir agrandissement 1 du plan de zonage.

(1) Port de plaisance (marina) (744)

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : C5-28

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(1) Port de plaisance (marina) (744).

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5	•				
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis		(1)				
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)						
Largeur minimale du terrain (m)						
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			•			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			13.1.1.7			

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : P1-29

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 4 du plan de zonage.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1		•			
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2			•		
• Camp de groupe	p3				•	
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		
Latérale minimum (m)		5	5	5		
Arrière minimum (m)		5	5	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	3 000			
Largeur minimale du terrain (m)		40	40			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	4 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			•			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : P1-30

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 1 du plan de zonage.

- (1) Récupération et triage de produits divers (487)

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1		■			
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2			■		
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4				■	
• Service public imposant	p5					■
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		
Latérale minimum (m)		5	5	5		
Arrière minimum (m)		5	5	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000	3 000			
Largeur minimale du terrain (m)		40	40			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000	4 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			■			
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée/vigueurr
863-01-09	2008-09-02	2008-09-17

Grille des spécifications

Zone : P3-31

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée			•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)	5					
Latérale minimum (m)	5					
Arrière minimum (m)	5					
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)	7					
Profondeur min. du bâtiment (m)	7					
Hauteur maximum moyenne (m)	12					
Nombre maximum d'étages	2					
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)	0,1					
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)	40 000					
Largeur minimale du terrain (m)	150					
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	40 000					
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150					
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-05-17

Grille des spécifications

Zone : P3-32

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3	•				
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000				
Largeur minimale du terrain (m)		150				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : P3-33

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3	•				
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		40 000				
Largeur minimale du terrain (m)		150				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : P3-34

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 6 du plan de zonage.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3	•				
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		40 000				
Largeur minimale du terrain (m)		150				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P3-35

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

Voir agrandissement 2 du plan de zonage.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3	•				
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		40 000				
Largeur minimale du terrain (m)		150				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : P4-36

Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		
Latérale minimum (m)		15	15	15		
Arrière minimum (m)		15	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-37

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	15	15		
Latérale minimum (m)		5	15	15		
Arrière minimum (m)		5	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17
2017-07-03	863-01-27	2017-07-12

Grille des spécifications

Zone : P4-38

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(1) Université (6821) exclusivement

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1		•			
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2			•		
• Camp de groupe	p3				•	
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					•
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		15
Latérale minimum (m)		15	15	15		15
Arrière minimum (m)		15	15	15		15
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			12
Nombre maximum d'étages		2	2	1		2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1	0,1			0,1
Autres caractéristiques ou normes						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000	40 000			40 000
Largeur minimale du terrain (m)		150	150			150
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000	40 000			40 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150	150			150
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150	150			150
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Adoption	No règlement	Entrée/vigueur
2008-04-07	863-01-06	2008-04-16
2009-09-30	863-01-10	2009-10-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-39

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		
Latérale minimum (m)		15	15	15		
Arrière minimum (m)		15	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

AMENDEMENTS

Adoption	No règlement	Entrée/vigueur
2008-04-07	863-01-06	2008-04-16
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-40

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)	15	15		15		
Latérale minimum (m)	15	15		15		
Arrière minimum (m)	15	15		15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)	7			7		
Profondeur min. du bâtiment (m)	7			7		
Hauteur maximum moyenne (m)	12			12		
Nombre maximum d'étages	2	1		2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)	0,1			0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)	40 000			40 000		
Largeur minimale du terrain (m)	150			150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	40 000			40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150			150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150			150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)	•					
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-41

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		
Latérale minimum (m)		15	15	15		
Arrière minimum (m)		15	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-42

Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1				■	
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	15		10	
Latérale minimum (m)		5	15		5	
Arrière minimum (m)		5	15		5	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 586-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		5 000			10 000	
Largeur minimale du terrain (m)		50			50	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		5 000			15 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			50	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			60	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : P4-43

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1				■	
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	15		10	
Latérale minimum (m)		5	15		5	
Arrière minimum (m)		5	15		5	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		5 000			10 000	
Largeur minimale du terrain (m)		50			50	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		5 000			15 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			50	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			60	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-44

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		
Latérale minimum (m)		15	15	15		
Arrière minimum (m)		15	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-45

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		
Latérale minimum (m)		15	15	15		
Arrière minimum (m)		15	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-6-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-46

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15		
Latérale minimum (m)		15	15	15		
Arrière minimum (m)		15	15	15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12		
Nombre maximum d'étages		2	1	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		40 000		40 000		
Largeur minimale du terrain (m)		150		150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000		40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-6-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-47

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1				■	
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	15		10	
Latérale minimum (m)		5	15		5	
Arrière minimum (m)		5	15		5	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		5 000			10 000	
Largeur minimale du terrain (m)		50			50	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		5 000			15 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			50	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			60	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-48

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•		•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)	15	15		15		
Latérale minimum (m)	15	15		15		
Arrière minimum (m)	15	15		15		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)	7			7		
Profondeur min. du bâtiment (m)	7			7		
Hauteur maximum moyenne (m)	12			12		
Nombre maximum d'étages	2	1		2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)	0,1			0,1		
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)	40 000			40 000		
Largeur minimale du terrain (m)	150			150		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	40 000			40 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150			150		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150			150		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3		

NOTES :

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement.*

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2008-09-02	863-01-09	2008-09-17
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-49

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(1) Îles

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15				
Latérale minimum (m)		15				
Arrière minimum (m)		15				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)						
Largeur minimale du terrain (m)						
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-50

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(1) Îles

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15				
Latérale minimum (m)		15				
Arrière minimum (m)		15				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)						
Largeur minimale du terrain (m)						
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-51

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4	•				
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15				
Latérale minimum (m)		15				
Arrière minimum (m)		15				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)						
Largeur minimale du terrain (m)						
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

NOTES :

(1) Îles

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : P4-52

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

(1) Chenil commercial

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2				•	
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	15	15	15	
Latérale minimum (m)		15	15	15	15	
Arrière minimum (m)		15	15	15	15	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7	7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7		7	7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12		12	12	
Nombre maximum d'étages		2	1	2	2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1		0,1	0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		40 000		40 000	40 000	
Largeur minimale du terrain (m)		150		150	150	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		40 000		40 000	40 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150	150	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150		150	150	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)				14.1.3	14.1.2	

Dans le cas d'un usage « habitation unifamiliale (h1) » situé sur un terrain adjacent à une rue existante, voir le *Règlement de lotissement*.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : I3-54

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		■			
• Service public imposant	p5		■			
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2	■				
• Extractive	i3	■				
• Intensive	i4	■				
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	10			
Latérale minimum (m)		15	10			
Arrière minimum (m)		15	10			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 586-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		5 000				
Largeur minimale du terrain (m)		50				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		5 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)		■				
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			(2)			

NOTES :

(1) Antennes et tours de télécommunication (47).

(2) Sauf 4875 Récupération et triage de matières polluantes et toxiques.

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-23	2015-10-05	2015-10-21

Grille des spécifications

Zone : R1-55

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		10 000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		50	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		15 000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12-	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01-	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : R1-56

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		10 000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		50	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		10 000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : R1-57

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21
2015-06-01	863-01-19	2015-06-17

Grille des spécifications

Zone : R1-58

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1			•		
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4				•	
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		10 000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		50	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		15 000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
	863-01-09	

Grille des spécifications

Zone : R1-59

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		10 000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		50	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		15 000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : R1-60

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		10 000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		50	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		15 000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.

Grille des spécifications

Zone : R1-61

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		•			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			•		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		•			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum(m)		10	10	10		
Latérale minimum (m)		10	10	10		
Arrière minimum (m)		10	10	10		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		10 000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		50	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		15 000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

AMENDEMENTS

Adoption	No règlement	Entrée/vigueur
2008-04-07	863-01-06	2008-04-16
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : R1-62

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5	■				
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5				■	
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1		■			
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis			(1)			(3)
Usages spécifiquement exclus	(2)					
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		10	10	10		10
Latérale minimum (m)		10	10	10		5
Arrière minimum (m)		10	10	10		5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,2	0,2			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3000	10 000			
Largeur minimale du terrain (m)		40	50			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4000	15 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			14.1.3			

NOTES :

(1) Autres usages autorisés :

81. Agriculture sauf :

8162, 8170, 8195, 8196, 8197, 8199

(2) Usages exclus :

5821. Établissement où on sert à boire

5822. 5823. Établissement de danse

(3) Récupération et triage de produits divers (487)

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
923-04	2004-07-08	2004-08-25
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21
863-01-29	2018-05-07	2018-05-09

Grille des spécifications

Zone : A1-63

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE

H. Habitation						
• Unifamiliale	h1		■			
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
A. Agricole						
• Agricole	a1	■				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						

CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES

Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	5			
Latérale minimum (m)		15	5			
Arrière minimum (m)		15	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1	0,1			

LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)

Superficie minimale du terrain (m²)	40 000	40 000				
Largeur minimale du terrain (m)	150	150				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	40 000	40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150	150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150	150				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

NOTES :

- (1) Résidences autorisées conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04

Grille des spécifications

Zone : A1-64

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1		■			
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
A. Agricole						
• Agricole	a1	■				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)	15	5				
Latérale minimum (m)	15	5				
Arrière minimum (m)	15	5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)	7	7				
Profondeur min. du bâtiment (m)	7	7				
Hauteur maximum moyenne (m)	12	12				
Nombre maximum d'étages	2	2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)	0,1	0,1				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)	3 000	3 000				
Largeur minimale du terrain (m)	40	40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	4 000	4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	50	50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	60	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

NOTES :

- (1) Résidences autorisées conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-15		

Grille des spécifications

Zone : A1-65

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GRUPE ET CLASSE D'USAGE

H. Habitation						
• Unifamiliale	h1		■			
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
A. Agricole						
• Agricole	a1	■				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						

CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES

Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	5			
Latérale minimum (m)		15	5			
Arrière minimum (m)		15	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1	0,1			

LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)

Superficie minimale du terrain (m²)	40 000	40 000				
Largeur minimale du terrain (m)	150	150				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)	40 000	40 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150	150				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)	150	150				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

NOTES :

- (1) Résidences autorisées conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : A1-66

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GRUPE ET CLASSE D'USAGE

H. Habitation						
• Unifamiliale	h1		■			
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
A. Agricole						
• Agricole	a1	■				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						

CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES

Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		15	5			
Latérale minimum (m)		15	5			
Arrière minimum (m)		15	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,1	0,1			
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		40 000	40 000			
Largeur minimale du terrain (m)		150	150			
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		40 000	40 000			
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150	150			
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		150	150			

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)			(1)			

NOTES :

- (1) Résidences autorisées conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : H1-67

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04

Grille des spécifications

Zone : C2-68

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1		■			
• Général léger	c2		■			
• Général intensif	c3					■
• Récréatif extensif	c4				■	
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis					(3)	(4)
Usages spécifiquement exclus		(2)				
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■	■	■
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5	5	5
Latérale minimum (m)		5	5	5	5	5
Arrière minimum (m)		5	5	5	5	5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7	7	7	7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7	7	7	7
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12	12	12	12
Nombre maximum d'étages		2	2	2	1	2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Largeur minimale du terrain (m)		40	40	40	40	40
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50	50	50	50
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60	60	60	60
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)		■	■		■	■
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)		(1)				

NOTES :

(1) L'installation d'enseignes dans l'emprise du chemin des Hauteurs est autorisée aux conditions suivantes :

- Une seule enseigne sur poteau;
- L'implantation de toute enseigne doit être localisée à une distance maximale de 5 mètres de l'entrée charretière desservant la propriété adjacente à la voie de circulation;

(2) Dans la classe d'usage « Commerce général léger », les usages suivants :

- Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques ou assimilables);
- Établissement où l'activité principale est la danse.

(3) Hôtel, motel, auberge, chalet.

(4) Entreposage en général (6376)

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-18	2015-03-02	2015-03-18
863-01-20	2015-08-03	2015-08-26

Grille des spécifications

Zone : H1-69

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

- (1) Dans la classe d'usage « Commerce général léger », les usages suivants :
- Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques ou assimilables);
 - Établissement où l'activité principale est la danse.

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					■
• Général léger	c2					■
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1				■	
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
(1)						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	■
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		5	5
Latérale minimum (m)		5	5		5	5
Arrière minimum (m)		5	5		5	5
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	7
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	7
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	12
Nombre maximum d'étages		2	1		2	2
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,3	0,3
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			3 000	3 000
Largeur minimale du terrain (m)		40			40	40
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			4 000	4 000
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			50	50
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			60	60
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						■
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21
863-01-28	2017-10-02	2017-10-18

Grille des spécifications

Zone : H1-70

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

AMENDEMENTS		
No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04

Grille des spécifications

Zone : H1-71

Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	■				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		■			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■			
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5			
Latérale minimum (m)		5	5			
Arrière minimum (m)		5	5			
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2	1			
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée/vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-09	2008-09-02	2008-09-17

Grille des spécifications

Zone : H2-72

Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7				
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Adoption	No règlement	Entrée/vigueur
2007-07-03	863-01-04	2007-07-04
2008-04-07	863-01-06	2008-04-16

Grille des spécifications

Zone : H1-73

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1				■	
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		15	
Latérale minimum (m)		5	5		15	
Arrière minimum (m)		5	5		15	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,1	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			40 000	
Largeur minimale du terrain (m)		40			150	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			40 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			150	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			150	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		■				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1..3	

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-04	2007-07-03	2007-07-04
863-01-17	2015-01-12	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : C1-74

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

- (1) - Service de lavage d'automobiles (6412);
- Service de débosselage et de peinture d'automobile, antirouille (6413, 16, 19)

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1		•			
• Général léger	c2		•			
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6				•	
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2			•		
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
(1)						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5	5	
Latérale minimum (m)		5	5	5	5	
Arrière minimum (m)		5	5	5	5	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7		7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7		7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12		12	
Nombre maximum d'étages		2	2	1	2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3		0,3	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			•			
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2014-03-03	863-01-15	2014-03-26
2015-01-12	863-01-17	2015-01-21

Grille des spécifications

Zone : C2-75

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

- (1) Centre commercial.
- (2) Vente au détail d'automobile (551);
Vente au détail de pneus (552);
Vente au détail de combustible (598);
Entreposage en vrac extérieur (6372);
- (3) L'installation d'enseignes dans l'emprise du chemin des Hauteurs est autorisée aux conditions suivantes :
 - Une seule enseigne sur poteau;
 - Doit être localisée à 5 mètres maximum de l'entrée charretière desservant la propriété adjacente à la voie de circulation;
 - Doit se conformer à l'article 16.4 (PIIA)
- (4) Service de réparation et de vérification d'automobiles (sans vente d'essence) (6411,14).

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1		■			
• Général léger	c2		■			
• Général intensif	c3		■			
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6			■		
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis				(4)		
Usages spécifiquement exclus		(1)(2)				
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■	■		
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		3
Latérale minimum (m)		5	5	5		3
Arrière minimum (m)		5	5	5		3
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7	7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7	7		
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12	12		
Nombre maximum d'étages		2	2	2		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3	0,3		
Superficie minimale du terrain (m²)						
Superficie minimale du terrain (m²)		3 000	3 000	3 000		
Largeur minimale du terrain (m)		40	40	40		
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m²)		4 000	4 000	4 000		
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50	50	50		
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60	60	60		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)			■	■		
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)			■			
Autres (articles)			(3)			

AMENDEMENTS

No. Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-21	2015-08-03	2015-08-26

Grille des spécifications

Zone : H1-76

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1		•			
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2			•		
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4				•	
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•	•	•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		
Latérale minimum (m)		5	5	5		
Arrière minimum (m)		5	5	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7	7			
Profondeur min. du bâtiment (m)		7	7			
Hauteur maximum moyenne (m)		12	12			
Nombre maximum d'étages		2	2	1		
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3	0,3			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2016-05-02	863-01-25	

Grille des spécifications

Zone : P1-77

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1					
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5				
Latérale minimum (m)		5				
Arrière minimum (m)		5				
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)						
Profondeur min. du bâtiment (m)						
Hauteur maximum moyenne (m)						
Nombre maximum d'étages		1				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)						
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)						
Largeur minimale du terrain (m)						
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)						
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)						
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Appr.
2017-10-02	863.01-28	2017-10-18

Grille des spécifications

Zone : H1-78

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

NOTES :

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	•				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2					
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2	•				
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4		•			
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1			•		
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		•	•		•	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		15	
Latérale minimum (m)		5	5		15	
Arrière minimum (m)		5	5		15	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,1	
Autres caractéristiques ou normes						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			40 000	
Largeur minimale du terrain (m)		40			150	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			40 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			150	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			150	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)		•				
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)					14.1.3	

En bordure d'une nouvelle rue, la superficie minimale d'un lot sera de 40 000 mètres carrés et la largeur minimale sera de 50 mètres. Dans le cas d'un projet intégré, la densité d'occupation sera de 0.25 log/ha.

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Appr.
2018-05-07	863-01-29	2018-05-09

Grille des spécifications

Zone : H1-79

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1				■	
• Général léger	c2				■	
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2		■			
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4			■		
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis		(1)				
Usages spécifiquement exclus					(2)	
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■	■		■	
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5		5	
Latérale minimum (m)		5	5		5	
Arrière minimum (m)		5	5		5	
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7			7	
Profondeur min. du bâtiment (m)		7			7	
Hauteur maximum moyenne (m)		12			12	
Nombre maximum d'étages		2	1		2	
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3			0,3	
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000			3 000	
Largeur minimale du terrain (m)		40			40	
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000			4 000	
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50			50	
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		60			60	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)					■	
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

- (1) Habitation unifamiliale.
- (2) Dans la classe d'usage « Commerce général léger », les usages suivants :
- Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques ou assimilables);
 - Établissement où l'activité principale est la danse.

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-30	2018-08-06	2018-08-29

Grille des spécifications

Zone : H2-80

**Municipalité de
SAINT-HIPPOLYTE**

GROUPE ET CLASSE D'USAGE						
H. Habitation						
• Unifamiliale	h1	■				
• Bifamiliale et trifamiliale	h2	■				
• Multifamiliale	h3					
• Collective	h4					
• Maison mobile	h5					
C. Commerce						
• D'utilité	c1					
• Général léger	c2					
• Général intensif	c3					
• Récréatif extensif	c4					
• Récréatif intensif	c5					
• Service intensif relié à l'automobile	c6					
P. Communautaire						
• Institutionnel et administratif	p1					
• Parc, terrain de jeux, plein-air	p2					
• Camp de groupe	p3					
• Conservation	p4					
• Service public imposant	p5					
I. Industrie						
• Légère	i1					
• Moyenne	i2					
• Extractive	i3					
• Intensive	i4					
R. Rural						
• Léger	r1					
• Intensif	r2					
Usages spécifiquement permis		(1)				
Usages spécifiquement exclus						
CARACTÉRISTIQUES ET NORMES SPÉCIFIQUES						
Structure du bâtiment						
Isolée		■				
Jumelée						
En rangée (maximum de 4 unités)						
Marge minimum						
Avant minimum (m)		5	5	5		
Latérale minimum (m)		5	5	5		
Arrière minimum (m)		5	5	5		
Autres caractéristiques ou normes						
Largeur minimum du bâtiment (m)		7		7		
Profondeur min. du bâtiment (m)		7				
Hauteur maximum moyenne (m)		12				
Nombre maximum d'étages		2				
Rapport d'occupation au sol du bâtiment (COS max.)		0,3				
LOTISSEMENT (règlement de lotissement n° 864-01)						
Superficie minimale du terrain (m ²)		3 000				
Largeur minimale du terrain (m)		40				
Superf. min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m ²)		4 000				
Largeur min. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)		50				
Profond. moy. en bordure d'un lac ou cours d'eau (m)						
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
Plan d'implant. et d'intégration architecturale (PIIA)						
Projet intégré (selon l'usage)						
Usage mixte (selon l'usage)						
Autres (articles)						

NOTES :

(1) Habitation bifamiliale

AMENDEMENTS

No.Règlement	Adoption	Entrée / vigueur
863-01-31	2018-09-04	2018-09-19